

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 6 AVRIL 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire
Conseiller siège #1 : Poste vacant
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4 (arrivée à 19h05)
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g et sec. trés.
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Mesures préventives temporaires dues à la Covid-19
 - 2. Ordre du jour**
 - 3. Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021
 - 3.2 Considérant le droit de veto du maire appliqué à la résolution #21-03-55, maintien ou non de cette résolution. Le point visant la vente de lots épars sera donc traité au début de la séance.
 - 4. Trésorerie**
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 - 5. Correspondance**
 - 5.1 Formation PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire.
 - 5.2 Autres points
 - 6. Règlements**

Aucun
 - 7. Avis de motion**

Aucun
 - 8. Rapport des comités**

Aucun
 - 9. Voirie municipale**
 - 9.1 Octroi de contrat pour le balayage des accotements
 - 9.2 Dégel de ponceaux
 - 9.3 Permis de gestion de la faune
 - 9.4 Autres points...
 - 10. Affaires nouvelles**
 - 10.1 Entretien des terrains municipaux
 - 10.2 Vente du lot 56, rang 1, canton La Reine
 - 10.3 Suivi de la SPCA
 - 10.4 Autres points...
 - 11. Période de questions**
 - 12. Clôture de la séance**
 - 13. Levée d'assemblée**
-

21-04-61 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h03.

21-04-62 1.1 MESURES PRÉVENTIVES TEMPORAIRES DUES À LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021, à la salle municipale, sans la présence du public.

Assistent également à la séance, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Considérant que le gouvernement exige en date du 6 janvier 2021 que les assemblées de conseil soient tenues sans la présence du public et recommande que celles-ci se tiennent à distance avec un moyen de communication électronique;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unaniment résolu :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.
- Que l'accès au bureau municipal demeure interdit au public. Toutefois, les services pouvant être offerts par téléphone, courriels ou tout autre moyen demeure à la disposition des citoyens.

Ces mesures s'appliqueront pour une durée indéterminée.

Adoptée

21-04-63 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unaniment résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

Arrivée de madame Claudette Bédard

3. PROCÈS-VERBAUX

21-04-64 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unaniment résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

Adoptée

21-04-65 3.2 RÉOLUTION # 21-03-55

Considérant que le maire a utilisé son droit de veto en regard de la décision # 21-03-55, celle-ci adoptée lors de la dernière séance ordinaire du conseil, soit le 2 mars 2021;

Considérant qu'un complément d'informations vient appuyer les démarches en cours en regard de cette décision;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et majoritairement résolu de maintenir la décision # 21-03-55.

Le vote a été pris pour cette résolution. Vote contre : Monsieur Yvon Morin, Madame Angéline P. Corriveau.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

21-04-66 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

21-04-67 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-190	1 037 (cr)
01-242-10-000	200 (cr)
03-510-00-000-10	1 237 (dt)

Adoptée

21-04-68 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 27 325.37 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

21-04-69 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 mars 2021 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

21-04-70 5.1 FORMATION PL 67 ET LE MONDE MUNICIPAL : QUOI SAVOIR ET QUOI FAIRE

Considérant qu'une formation concernant le projet de loi 67 est disponible et offerte aux directions municipales, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la direction municipale à cette formation au montant de 75.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

21-04-71 5.2 LA GRANDE WEB DIFFUSION 2021

Considérant qu'un ensemble de 18 formations et conférences sont offertes aux directions municipales dans le cadre de *La Grande Web Diffusion* et que ceux-ci sont disponibles pour visionnement dès la mi-juin et ce, jusqu'à décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise l'achat des capsules Web au montant de 399.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

Aucun point

9 VOIRIE MUNICIPALE

21-04-72 9.1 OFFRE DE BALAYAGE DES ACCOTEMENTS EN ZONE URBAINE – PRINTEMPS 2021

Considérant la proposition du Ministère des Transports du Québec relativement au balayage des accotements en zone urbaine pour le printemps 2021;

Considérant que le conseil accepte le montant forfaitaire proposé par le MTQ pour prendre en charge les travaux à réaliser;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures et que deux offres de services ont été reçues pour le balayage des accotements, des trottoirs, des contours de regards et intersections du périmètre urbain de la Municipalité;

Considérant qu'il avait été décidé qu'advenant le cas où plus d'une candidature serait obtenue, le contrat serait attribué par tirage au sort, les candidatures sont pigées dans l'ordre suivant :

1° Monsieur Éric Fortin

2° Monsieur Steve Paquin

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg confie le mandat relatif aux travaux mentionnés à Monsieur Éric Fortin. Advenant un désistement, le mandat sera réattribué selon l'ordre de la pige.

La directrice générale adjointe, Madame Geneviève Lapierre, est autorisée à signer le document relatif à l'acceptation de l'offre du MTQ.

Il est à noter que l'équipement nécessaire à la disposition du sable (ex. : VTT, remorque, etc...) n'est pas fourni par la Municipalité. De ce fait, la Municipalité se décharge de toute responsabilité envers ces équipements.

Les travaux doivent obligatoirement être complétés au plus tard le 15 juin 2021. La signalisation exigée par le Ministère des Transports du Québec doit être mise en place par l'exécutant des travaux. Un montant forfaitaire de 950.00 \$ est attribué pour la réalisation complète des travaux et ce, à la satisfaction du Ministère.

Adoptée

21-04-73 9.2 OFFRE DE SERVICES DE DÉGEL DE PONCEAU

Considérant l'offre de services soumise par la municipalité de Clerval relativement au dégel des ponceaux pour la saison 2021, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte les services proposés aux mêmes conditions que pour l'année 2020, soit un taux horaire de 150.00 \$ / heure.

En cas d'urgence, considérant que la municipalité de Clerval mettra la priorité sur son propre territoire, la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg se réserve le droit de faire appel à d'autres fournisseurs pour ce service.

Adoptée

21-04-74 9.3 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMANTÈLEMENT DE BARRAGE DE CASTORS

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à la demande auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour l'obtention d'un permis de démantèlement de barrage de castor pour la saison 2021. Le maire, Monsieur Florent Bédard, est autorisé à signer les formulaires relatifs à cette demande.

Il est à noter que les frais pour les fins de l'obtention de ce permis sont autorisés par cette résolution.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

21-04-75 10.1 ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

Considérant la présentation de l'offre de services de *Les Entreprises Éric Fortin* relativement à l'entretien des terrains municipaux pour la saison 2021, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'entretien des terrains municipaux à Monsieur Éric Fortin, au montant forfaitaire de 3 825.00 \$ plus les taxes applicables, pour la saison 2021.

Adoptée

21-04-76 10.2 DEMANDE DE SUIVI AUPRÈS DE LA SPCA

Considérant le rapport d'inspection transmis par la SPCA demandé en regard de la résolution municipale # 21-02-37, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg demande à la SPCA de procéder à un suivi régulier auprès de Monsieur Luc Bélanger dans le dossier qui concerne le chien nommé Lily dont il a la garde et ce, afin de s'assurer que les mesures applicables aux chiens déclarés potentiellement dangereux soient entièrement appliquées.

Adoptée

21-04-77 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 20h59.

21-04-78 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h59.

21-04-79 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée